

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de RIVOIRE Marion

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-43 Désignation d'un représentant auprès de la SPL Rin ZEFIL

Exposé

Vu la délibération n°2022-64 en date du 17 novembre 2022, actant l'adhésion de la commune de Flourens au sein de la société publique locale « Réseaux d'Infrastructures Numériques » (SPL-RIN),

Vu l'article 14 des statuts de la SPL, stipulant que « *Le mandat des représentants des collectivités territoriales prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés. Toutefois, en cas de démission ou de dissolution de l'assemblée délibérante, ou en cas de fin légale du mandat de l'assemblée, le mandat des représentants des collectivités territoriales au Conseil d'administration est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée, leurs pouvoirs se limitant à la gestion des affaires courantes. Les représentants sortants sont rééligibles.* »

Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame La Maire expose à l'assemblée le fonctionnement d'administration de la SPL-RIN.

Les communes actionnaires possédant une seule action sont réunies en Assemblée spéciale. C'est donc au sein de cette Assemblée spéciale que siège l'élu représentant la commune de Flourens. L'Assemblée spéciale désignera ensuite en son sein, un Président, deux représentants communs qui siègeront au Conseil d'administration, et un représentant commun qui siègera au Comité d'Engagement et de Contrôle de Zefil.

Décision

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant au sein de l'assemblée spéciale de la SPL RIN ZEFIL

Après vote du Conseil Municipal :

- Mr Emmanuel JAIME

A été élu délégué. Il a déclaré accepter ce mandat pour représenter la commune au sein de la SPL RIN ZEFIL.

19

• VOIX POUR

0

• ABSTENTION

0

• VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le

Le secrétaire de séance,
Florence JEULIN-CARREY

La Maire,
Marion RIVOIRE

